***République Française*** ***Arrondissement d'Aubusson***

***Commune de Gentioux-Pigerolles***

***Extrait du Registre des Délibérations***

***Du Conseil Municipal***

***Séance du 01 juillet 2022***

*L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Pigerolles, sous la présidence de Monsieur Benjamin SIMONS, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 29/06/2022*

*Nombre de membres en exercice : 11*

*Présents : MMES Irène BAYET-TORDO, Pauline CABARET, Clara GUIOMAR, Paulette GUILLOT, et Denise JEANBLANC, et MM Benjamin SIMONS, Benoit DELADONCHAMPS, Thomas FLOUR, et Georges MOREIRA DA SILVA*

*Absents excusés : MMS Stéphane GRASSER et Florent CHATOUX*

*Secrétaire : MME Clara GUIOMAR*

*Début du conseil 20h03*

## 1) Délibération pour l'attribution de marché public pour la protection des captages

La commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2022 en mairie annexe de Pigerolles a reçu les offres de deux entreprises : Eurovia et Fracasso. Le cabinet VRD'Eau, assistant la commune dans ce projet, valide que les offres sont conformes aux nécessités techniques. Critères de choix retenus : coût du projet ; valeur technique et délai d'exécution.

**Solution de base prévue au marché :**

Eurovia propose un montant global des opérations de 150 680 euros HT (piquets de châtaigner).

Fracasso propose un montant global des opérations de 142 708,80 euros HT (piquets de châtaigner).

Le mémoire technique et le délai de réalisation que l'entreprise Eurovia a adressé est plus avantageux ceux de l'entreprise Fracasso.

**Solution avec variante de piquets en acacia :**

Eurovia propose un montant global des opérations de 151 216,22 euros HT.

Fracasso propose un montant global des opérations de 146 245,80 euros HT.

Le mémoire technique et le délai de réalisation que l'entreprise Eurovia a adressé est plus avantageux ceux de l'entreprise Fracasso.

**La commission d'appel d'offre propose de choisir la proposition de l'entreprise Eurovia avec la variante en acacia. Il est précisé notamment que cette option est choisie car la durée avant remplacement est estimée à deux fois la durée de l'option initiale.**

*Approuvé à l'unanimité.*

## 2) Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC23) : dispositif en énergie partagée

Le troisième adjoint au maire présente au Conseil Municipal le dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC23).

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC23 un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc.

Il indique que ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans. Il indique que le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 euro/an/habitant. L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC23 et la commune qui définira les modalités du service.

*Approuvé à l'unanimité.*

## 3) Acquisition d'un nouveau tracteur

M. le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'acheter un tracteur plus performant pour la commune, notamment suite aux nombreuses réparations enregistrées sur le tracteur actuel depuis son entrée en service.

M. le Maire propose le financement de cet investissement pour un montant de 69 500.00 euros HT, soit 83 000.00 euros TTC.

Le paiement se fera sous forme d'un autofinancement par la commune (dans la limite du montant prévu au budget 2022), d'une déduction pour reprise de l'ancien tracteur et d'un emprunt AGILOR avec le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le financement et autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires pour concrétiser cette acquisition.

**Financement demandé :**
Date de livraison : 27/07/2022
Première échéance : 27/01/2023
Montant du financement : 18 400 euros
Périodicité : annuelle
Durée de remboursement : 18 mois
Taux : 0.49%
Frais estimés : 110.00 euros
Taux ADE : 0.5232%

*1 Abstention et 8 voix Pour*

## 4) Remboursement de frais exceptionnels

M. le Maire expose au Conseil qu'il a dû, sur ses deniers personnels, payer à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) la somme de 232.76 euros afin d'obtenir le certificat d'immatriculation du camion-benne acheté par la commune. Devant la nécessité d'obtenir ce titre, et le fait que l'Agence ne dispose d'aucun moyen de paiement adapté à la collectivité, il n'y avait pas de solution alternative.

*Approuvé à l'unanimité.*

## 5) Indemnité d'un agent stagiaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, la commune ayant compté un agent en stage en juin et juillet 2022, il est proposé de lui verser une indemnité pour le travail fourni.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'octroyer une indemnité exceptionnelle de 150 euros à l'agent stagiaire.

*Approuvé à l'unanimité.*

## Questions diverses

La procédure de déclaration de perte du certificat d'immatriculation du tracteur actuel devient urgente, de manière à procéder à sa cession, M. le Maire indique que la procédure est en cours.

Exposition d'été de l'Atelier International d'Artistes de Pallier : la commune recherche des volontaires pour assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures de visite.

*Début du conseil 21h50*